



Zone Industrielle les Condamines  
RM6202 - 06670 ST BLAISE

04 93 08 11 31

[secretariat@courbaisse-transport.fr](mailto:secretariat@courbaisse-transport.fr)

[www.courbaisse-transport.fr](http://www.courbaisse-transport.fr)

# CHARTRE ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIQUE



Zone Industrielle les Condamines  
RM6202 - 06670 ST BLAISE

04 93 08 11 31

[secretariat@courbaisse-transport.com](mailto:secretariat@courbaisse-transport.com)

[www.courbaisse-transport.fr](http://www.courbaisse-transport.fr)

## SOMMAIRE

1. PRÉAMBULE	
1.1 Mot de la Direction	Page 3
1.2 Nos valeurs	Page 4
2. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DE LA CHARTE	
2.1 Structures et personnes concernées	Page 5
3. RAPPEL DES OBLIGATIONS DÉONTOLOGIQUE	
3.1 Obligations déontologiques	Page 6
4. LES ENGAGEMENTS COURBAISSE TRANSPORTS	
4.1 Engagements société	Page 7
5. LES ENGAGEMENTS COLLABORATEURS	
5.1 Engagements salariés et intérimaires	Page 8
6. LES ENGAGEMENTS PARTENAIRES	
6.1 Engagements responsabilité sociale	Page 9
6.2 Engagements environnementaux	Page 9
6.3 Engagements économiques	Page 10



Zone Industrielle les Condamines  
RM6202 - 06670 ST BLAISE

04 93 08 11 31

[secretariat@courbaisse-transport.fr](mailto:secretariat@courbaisse-transport.fr)

[www.courbaisse-transport.fr](http://www.courbaisse-transport.fr)

# 1. PRÉAMBULE

## 1.1 MOT DE LA DIRECTION

Depuis 1985, COURBAISSE TRANSPORTS est un acteur incontournable dans le transport d'agrégats en benne, grâce à son savoir-faire reconnu et à la qualité de ses services.

La « Touche Courbaisse » permet une grande participation à la transition écologique ainsi que la diversité humaine.

Au-delà des lois et des règlements en vigueur, nos principes éthiques font l'identité même de notre société.

Vous trouverez dans cette Charte, la concrétisation de notre démarche déontologique. Elle s'inscrit dans les valeurs de nos partenaires, dont des groupes multinationaux, ainsi que dans nos engagements en matière de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE). Elle est destinée à définir les règles de comportements communes à l'ensemble des collaborateurs et à les accompagner dans leur vie professionnelle.

Il est indispensable que chaque collaborateur, quelle que soit sa fonction, partage et mette en pratique ces principes déontologiques. C'est pourquoi, la Charte est référencée dans les contrats de travail.

La pérennité de la société repose sur la capacité des collaborateurs à optimiser la confiance de leurs clients et partenaires afin que la qualité de service soit toujours maximum.

Cette Charte doit servir de référence à tous nos collaborateurs et nous les remercions de l'intérêt qu'ils voudront bien lui porter afin de la promouvoir.

Mrs BISCROMA  
Gérants

*Biscroma Philippe*

*Biscroma Pascal*



Zone Industrielle les Condamines  
RM6202 - 06670 ST BLAISE

04 93 08 11 31

[secretariat@courbaisse-transport.fr](mailto:secretariat@courbaisse-transport.fr)

[www.courbaisse-transport.fr](http://www.courbaisse-transport.fr)

## 1.2 NOS VALEURS

Nos valeurs sont un atout pour relever des défis constants, nos clients trouvent en elles, les garanties qu'ils attendent d'un professionnel du transport. Elles fédèrent nos équipes et permettent de transmettre un gage de notoriété et de confiance.

Courbaisse Transports s'engage dans la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise avec conviction et en étant acteur engagé de cette démarche vis-à-vis de nos parties prenantes.

Restant à l'écoute des besoins de nos clients et comprenant les enjeux des défis auxquels ils sont confrontés, nous leur apportons tout le savoir-faire qu'ils sont en droit d'attendre.

Nous agissons également pour l'environnement et l'humain, en proposant des solutions plus propres et une pollution des plus limitée dans notre activité.

Nous agissons aussi sur la sécurité et le bien-être de l'ensemble de nos collaborateurs. Leurs permettant ainsi de participer à la vie et aux succès de la société.

Courbaisse transports est une entreprise humaine et responsable, développant la diversité et prenant en compte les aspirations de ses collaborateurs. Elle reconnaît leurs contributions et favorise l'évolution des compétences de chacun. L'engagement des salariés ainsi que de la direction exprime un véritable esprit d'équipe.

Cette charte s'applique à l'ensemble de nos collaborateurs qu'ils soient dirigeants, salariés, sous contrat à durée déterminée ou indéterminée, stagiaires ou intérimaires. Elle s'applique également aux sociétés extérieures qui exerceront pour le compte de Courbaisse Transports. Il est de la responsabilité de chacun de conduire ses activités dans le respect de nos valeurs, de connaître et d'appliquer les principes de cette charte.



## 2. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION DE LA CHARTE

### 2.1 STRUCTURES ET PERSONNES CONCERNÉES

La Charte Éthique et Déontologique a pour but d'instaurer un comportement professionnel et exemplaire auprès de chaque collaborateur.

La Charte définit les lignes de conduites à tenir, pour aider les collaborateurs à prendre les meilleures décisions pour eux-mêmes et pour Courbaisse Transports. Elle ne peut prévoir toutes les situations présentant des risques, mais elle permettra de se questionner sur une situation, avant de prendre toutes décisions, par exemple :

- Cette situation est-elle légale ?
- Cette situation est-elle conforme aux valeurs et principes exprimés par Courbaisse Transports ?

Il appartient à chaque collaborateur, de faire preuve de responsabilité et d'honnêteté en toutes circonstances. En cas de doute sur la décision à prendre, ne pas hésiter à consulter une personne compétente (sa hiérarchie).

Cette Charte est établie pour une durée pérenne et s'applique à tous les collaborateurs de Courbaisse Transports, qu'ils soient salariés, intérimaires ou prestataires, dans leurs relations avec leurs collègues de travail, leur hiérarchie et dans toutes relations avec les parties prenantes (fournisseurs, clients...) de Courbaisse Transports.

La présente Charte participant à la définition des comportements à respecter par les membres du personnel, elle est intégrée au Règlement intérieur et fait l'objet d'une procédure de consultation des représentants du personnel. Elle est portée à la connaissance de l'ensemble des collaborateurs, salariés, intérimaires ou prestataires travaillant pour Courbaisse Transports.

La Charte est consultable sur le site [www.courbaisse-transports.fr](http://www.courbaisse-transports.fr), afin que toutes les parties prenantes puissent en prendre librement connaissances et puissent se conformer aux engagements de la Charte.



## 3. RAPPEL DES OBLIGATIONS DÉONTOLOGIQUES

### 3.1 OBLIGATIONS DÉONTOLOGIQUES

Il incombe à tous les collaborateurs d'exercer ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité.

- **Principe de Dignité :** Il s'applique à toutes personnes et implique qu'une personne ne doit jamais être traitée comme un objet ou un moyen, mais comme une entité intrinsèque, méritant un respect inconditionnel, quel que soit son âge, son sexe, son état de santé physique ou mentale, sa condition sociale, sa religion ou son origine ethnique.
- **Principe d'Impartialité :** Il exige à tous les collaborateurs de ne pas se laisser influencer par ses convictions, jugements, croyances personnelles, intérêts personnels et familiaux, à l'égard des autres collaborateurs et parties prenantes. Les collaborateurs se doivent de respecter l'obligation d'impartialité sur l'ensemble de leurs temps de travail et doivent toujours réagir et décider de façon objective et sans préjugés.
- **Principe d'Intégrité :** Il relève d'une dimension morale. Tous les collaborateurs et toutes les parties prenantes ne doivent pas commettre d'agissements tombant sous le coup d'incriminations pénales, tel que : crime, vol, outrage...
- **Principe de Probité :** Il impose aux collaborateurs de ne pas utiliser ses fonctions pour en tirer un profit personnel. Le principe de probité demande aux collaborateurs d'exercer leurs fonctions de manières désintéressées, de respecter les règles morales ainsi que les règlements. Aucun collaborateur ne peut tirer profit de l'exercice de ses fonctions. Dans le cas contraire, il se rendrait coupable d'un délit de corruption.



Zone Industrielle les Condamines  
RM6202 - 06670 ST BLAISE

04 93 08 11 31

[secretariat@courbaisse-transport.fr](mailto:secretariat@courbaisse-transport.fr)

[www.courbaisse-transport.fr](http://www.courbaisse-transport.fr)

## 4. LES ENGAGEMENTS COURBAISSE TRANSPORTS

### 4.1 ENGAGEMENTS SOCIÉTÉ

Parmi nos engagements fondamentaux, figure le respect des droits de l'homme tels qu'énoncés par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme du 10 décembre 1948 et ses protocoles additionnels. Soucieux d'agir en employeur responsable, nous nous assurons que les droits fondamentaux du droit du travail soient respectés.

Nous restons attentifs à la sérénité de chaque collaborateur et nous nous engageons à respecter les lois et règlements en matière de protection des données à caractère personnel.

Nous valorisons la diversité, de parcours, de cultures, d'origines... de nos collaborateurs et interdisons toute discrimination directe ou indirecte. Les relations entre collaborateurs doivent être fondées sur la confiance et le respect mutuel, avec le souci de traiter chacun dignement.

Toutes personnes collaborant avec Courbaisse Transports a le droit à des conditions de travail préservant sa santé et sa sécurité en matière de bien-être physique et moral.

En toutes circonstances, Courbaisse Transports ainsi que ses collaborateurs, s'engagent à respecter les lois et règlements applicables ainsi que les règles de déontologie.

En s'engageant activement dans la RSE, Courbaisse Transports veille à la protection de l'environnement. Nous adaptons des mesures en faveur de l'environnement permettant l'amélioration de nos performances en matières environnementales.

Courbaisse Transports s'engage à respecter les principes de consommation responsable des ressources, d'économies des énergies, de recyclage des déchets et de réduction de toutes formes de pollutions.



Zone Industrielle les Condamines  
RM6202 - 06670 ST BLAISE

04 93 08 11 31

[secretariat@courbaisse-transport.com](mailto:secretariat@courbaisse-transport.com)

[www.courbaisse-transport.com](http://www.courbaisse-transport.com)

## 5. LES ENGAGEMENTS COLLABORATEURS

### 5.1 ENGAGEMENTS SALARIÉS ET PERSONNELS INTÉRIMAIRES

Tous les collaborateurs Courbaisse transports s'engagent à respecter les obligations de déontologie : Principe de dignité, principe d'impartialité, principe d'intégrité et principe de probité ; décrites au chapitre 3, paragraphe 3.1.

Les salariés ainsi que le personnel intérimaire s'engagent également au respect du secret professionnel et au respect de la vie privée des tout autre collaborateur ou partie prenante.

Chaque collaborateur doit faire preuve de loyauté, doit se conformer au respect de la législation en matière de sécurité : port des E.P.I., respect du code de la route... et doit utiliser toutes ses compétences professionnelles pour satisfaire au mieux les clients.

Courbaisse Transports demande à ses collaborateurs de contribuer aux engagements R.S.E. mis en place et de veiller à réduire et gérer leurs déchets.



Zone Industrielle les Condamines  
RM6202 - 06670 ST BLAISE

04 93 08 11 31

[secretariat@courbaisse-transports.fr](mailto:secretariat@courbaisse-transports.fr)

[www.courbaisse-transports.fr](http://www.courbaisse-transports.fr)

## 6. LES ENGAGEMENTS PARTENAIRES

### 6.1 ENGAGEMENTS RESPONSABILITÉ SOCIALE

Courbaisse Transports attend de ses prestataires le respect des lois et réglementations en vigueur.

Le prestataire, ne doit en aucun cas avoir recours au travail forcé ou obligatoire. Il doit lutter contre toute forme d'abus ou d'harcèlement et mettra en place des mesures d'accompagnements des victimes.

Il s'interdit toute forme de discrimination et se doit de promouvoir la diversité et l'égalité des chances au sein de son entreprise.

Il met à disposition du personnel un environnement de travail sain et sécuritaire, afin d'éviter tout accident ou dommage corporel, pouvant survenir durant le travail. Il s'engage à promouvoir le développement durable.

Tout prestataire se doit d'avoir un comportement responsable et respectueux.

### 6.2 ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX

Courbaisse Transports, détenteur du Label CO2, est fortement engagé dans la protection environnementale.

Il est demandé à tout prestataire de limiter son impact environnemental, en maîtrisant les nuisances et pollutions liées à ses activités, en utilisant les ressources naturelles de manière rationnelle.

Il se doit de réduire et de maîtriser ses déchets notamment grâce au tri sélectif mais aussi par toute autre action visant à préserver l'environnement.

Chaque prestataire se doit de respecter les réglementations et normes environnementales locales et internationales.



Zone Industrielle les Condamines  
RM6202 - 06670 ST BLAISE

04 93 08 11 31

[secretariat@courbaisse-transports.com](mailto:secretariat@courbaisse-transports.com)

[www.courbaisse-transports.fr](http://www.courbaisse-transports.fr)

## 6.3 ENGAGEMENTS ECONOMIQUES

Le prestataire s'engage à respecter tous les règlements, lois et normes.

Il doit conduire ses activités de façon honnête et dans le respect du droit de la concurrence.

Il ne doit jamais communiquer ou publier toutes les informations connues lors de consultations ou lors de la réalisation des prestations.

Courbaisse Transports attend de ses prestataires un niveau élevé d'éthique personnelle et professionnelle.